

QU'ON SE LE DISE...



COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUËCH

Avril 2017



Ca sent le printemps



Chers habitants d'Aspres-sur-Buëch,

Les températures douces de ce début de printemps et le changement d'heure nous incitent à vivre davantage à l'extérieur. N'hésitez donc pas à démarrer les jardins potagers, à tailler les haies, à semer et à planter, notre village n'en sera que plus beau durant la belle saison.

Soyez attentifs toutefois aux interdictions en matière de brûlage des végétaux, décidées dernièrement par Monsieur le Préfet. Comme me le soulignaient récemment les sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours, le nombre important d'incendies constatés dans plusieurs communes du département au mois de mars suite à des écobuages mal maîtrisés doit nous pousser à la vigilance.



L'arrivée du printemps va permettre l'installation, dans de bonnes conditions, du terrain multisports au parc des Séquoias, pour la plus grande joie de notre jeunesse. Pour les habitants riverains de la route département 75, il leur faudra attendre avec patience la fin des travaux de voirie pour apprécier enfin des trottoirs leur permettant de se déplacer en sécurité.

Enfin, et c'est le plus important pour nous tous et pour la France, les personnes inscrites sur les listes électorales vont être amenées à faire leur devoir pour les élections présidentielles et législatives. Nous les accueillerons avec plaisir à la Maison pour Tous.



Votre Maire,
Françoise PINET



LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 23 Février 2017



Tous les conseillers présents sauf Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↪ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

BUDGET - COMMUNE

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice 2016 se traduit par un excédent propre de 141 621.87 €. Compte-tenu de l'excédent incorporé en 2016, soit 735 312.71 €, le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 876 934.58 €.

Dépenses	637 519.54 €	
Recettes (avec excédent reporté)	1 514 454.12 €	
Excédent		876 934.58 €



Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 165 662.69 €. Après incorporation du résultat de 2015, soit un excédent de 196 733.07 €, le résultat excédentaire de l'exercice 2016 s'élève à 31 070.38 €.

Dépenses	207 272.73 €	
Recettes (avec excédent reporté)	238 343.11 €	
Excédent		31 070.38 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement: le résultat de l'exercice se traduit par un déficit de 12 618.77 €. Après incorporation du résultat de 2015 de 44 791.14 €, le solde excédentaire est de 32 172.37 €.

Dépenses	129 384.91 €	
Recettes (avec excédent reporté)	161 557.28 €	
Excédent		32 172.37 €



Section d'investissement : le résultat est déficitaire à hauteur de 1 024 332.28 €. Au regard du résultat de 2015 incorporé au budget, soit un excédent de 1 548 653.28 €, le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 524 321 €. Le prêt relais a été remboursé à hauteur de 480 000 €, les travaux relatifs à la station d'épuration ont presque été payés en totalité et une partie des travaux d'aménagement de la traversée du village ont été réglés à l'entreprise.

Dépenses	1 457 926.33 €	
Recettes (avec excédent reporté)	1 982 247.33 €	
Excédent		524 321.00 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement : le résultat à affecter en 2016 se traduit par un excédent de 327.82 €.

Dépenses	15 293.41 €	
Recettes (avec excédent reporté)	15 621.23 €	
Excédent		327.82 €

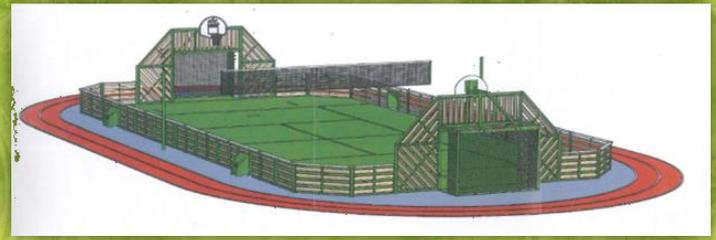


↳ INSTALLATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS - CITY STADE CHOIX DES ENTREPRISES



Lot n°1 (Terrassement et enrobé) :
LA ROUTIERE DU MIDI- Montant de
19 572.48 € HT

Lot n° 2 (terrain multisports) :
AGORESPACE - Montant 45 191 € HT (Tout
métal hors caillebotis, gazon synthétique et
piste périphérique)



↳ SECURISATION DES BATIMENTS DE L'ECOLE - APPEL A PROJETS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION



Dans le cadre de la posture Vigipirate renforcé appliquée dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune souhaite renforcer la sécurité des bâtiments scolaires. Le Plan Particulier de Mise en Sûreté met en évidence le manque d'installation de volets permettant le confinement des enfants et du personnel en cas d'accident ou d'intrusion au sein de l'établissement. De plus, l'installation d'un interphone au portail faciliterait l'identification des personnes extérieures pour leur entrée dans l'enceinte de l'établissement. La commune sollicite donc une subvention au titre de ce fonds. Le plan de financement serait le suivant : travaux d'électricité : 2 250 € HT, acquisition et pose de volets roulants : 15 918 € HT, achat et installation d'un interphone : 189 € HT. Soit un total de 18 357 € HT

Subvention Fonds interministériel 80 % : 14 685 € - Autofinancement 20 % : 3 672 €

↳ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR-TONDEUSE

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant : Département 50 % : 2 458 € -
Autofinancement 50% : 2 458 €



↳ PLAN LOCAL D'URBANISME

Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document imposé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) est une pièce obligatoire du PLU. Il expose le projet communal sur les quinze années à venir. Il fixe l'économie générale du document d'urbanisme.



↳ TRANSFERT DE LA COMPETENCE DOCUMENTS D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi ALUR du 24 mars 2014 a renforcé le principe d'une planification intercommunale en prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « documents d'urbanisme » aux EPCI après un délai de 3 ans, soit à compter du 27 mars 2017. La commune a la possibilité de s'opposer à ce transfert de compétence en délibérant entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Le conseil à l'unanimité s'est opposé à ce transfert.

Réunion du 16 Mars 2017

Tous les conseillers présents sauf Christian BRETON (pouvoir à Françoise PINET) et Julie GAY-PARA.



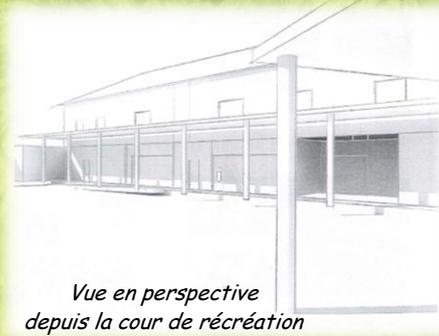
Les délibérations suivantes ont été adoptées :

⇒ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE TROIS SALLES DE CLASSE DE L'ECOLE

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant des travaux HT :	209 800 €
Subvention de l'Etat (DETR) (40 %) :	83 920 €
Subvention de la Région :	62 940 €
Autofinancement :	62 940 €

*Vue en perspective
depuis la cour de récréation*



⇒ AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE AU DESSUS DE LA MATERNELLE

⇒ VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS »

⇒ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PLAQUES DE RUE ET DE PLAQUES DE NUMEROTATION

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant des travaux HT :	6.473.64 €
Réserve parlementaire (50 %) :	3.236 €
Autofinancement :	3.237.64 €



LE BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

La rubrique « Les échos du conseil municipal » a détaillé les résultats du compte administratif 2016 pour les trois budgets : commune, eau et assainissement et caisse des écoles.

Quelques précisions supplémentaires :



⇒ **Au niveau du budget de la commune**, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées par rapport au budget voté et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat. Ce sont les dépenses de personnel qui enregistrent la plus forte hausse du fait des changements d'échelon de certains personnels, de l'incidence du remplacement d'un agent placé en congé de maternité et de l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite. Concernant la section d'investissement, l'année 2016 a été marquée par une pause puisque les deux opérations les plus importantes réalisées et comptabilisées au compte administratif ont été la pose et dépose du nouvel entrepôt communal et les frais d'études pour la révision du PLU.

Le résultat excédentaire de 879 454,12 € à reporter en 2017 dénote une situation financière satisfaisante.

⇒ **Au niveau du budget « Eau et assainissement »**, malgré une hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2016, le résultat propre de l'exercice en section de fonctionnement est déficitaire et sera couvert heureusement encore cette année par le report excédentaire de 2015. Cette situation résulte de la baisse de consommation en eau potable des usagers, de l'augmentation régulière de la redevance versée à l'Agence de l'Eau pour le prélèvement à la source et des travaux sur certaine partie du réseau. Concernant la section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 953 157 € avec deux opérations conséquentes : la construction de la station d'épuration et la réfection des réseaux le long de la RD75. L'excédent important constaté après report du résultat de 2015 soit

524 321 €, résulte des fonds encore disponibles sur le prêt relais souscrit dans l'attente des versements des subventions et du remboursement de la TVA pour la construction de la station d'épuration. A noter que ces deux opérations sont cofinancées par le Département et l'Agence de l'Eau, que la commune a emprunté 300 000 € pour autofinancer la station d'épuration et qu'une subvention du budget de la commune, d'un montant d'environ 70 000 € couvrira l'autofinancement restant de la commune pour la réfection des réseaux humides le long de la RD1075.

UNE PROGRAMMATION RÉFLÉCHIE ET DES PROJETS IMPORTANTS

2017 

La programmation des projets de l'équipe municipale doit être réfléchi afin de les prioriser sur la base de plusieurs critères :

- ⇒ L'importance et l'utilité pour le plus grand nombre d'habitants,
- ⇒ La conformité par rapport aux normes et aux réglementations,
- ⇒ L'intégration dans les axes validés dans le projet d'aménagement et de développement durable, document de référence élaboré dans la révision générale du PLU,
- ⇒ La possibilité de financement extérieur en fonction des directives de l'Etat, de la Région, du Département, très évolutives au fil des années,
- ⇒ La capacité financière de la commune tenant compte des charges courantes y compris du remboursement des emprunts en cours et du renouvellement du matériel.

A partir de ces critères, une liste de projets détaillée ci-après a pu déjà être établie sachant que leur réalisation dans le temps dépendra d'une part de résultats d'études et d'autre part des dates d'attribution des subventions. Il faut parfois deux ans entre le démarrage du dossier d'un projet et sa réalisation d'autant plus que les demandes de subvention sont recevables une fois seulement dans l'année à des dates très précises.

- ⇒ Les travaux d'accessibilité des locaux communaux : 111 860 € (subventions acquises et réalisation en 2017)
- ⇒ La finalisation de la traversée du village le long de la RD1075 : 379 092 € TTC (subventions acquises et réalisation en 2017).
- ⇒ L'installation du city stade et de jeux d'enfants dans le parc des séquoias : 77 717 € TTC et 9 500 € TTC (subvention acquise et réalisation en 2017).



Aire de jeux au Parc des Séquoias
et à l'école maternelle

- ⇒ La numérotation des rues : 6 800 € TTC (étude et demande de subvention en 2017, réalisation dès attribution de la subvention).
- ⇒ La création d'un passage piétonnier le long de la route de Valence permettant une meilleure circulation des piétons (évaluation en cours et réalisation probable en 2017 selon le coût).

⇒ L'installation de volets roulants sur les fenêtres du rez de chaussé de l'école afin de garantir la sécurité des locaux : 22 028 € TTC (réalisation en 2017 dès attribution de subvention).

⇒ L'extension à l'école communale de trois salles de classe du rez de chaussée, en raison de leur petitesse : 251 760 € TTC (études et demande de subvention en 2017 et réalisation en 2018).

⇒ L'aménagement de la place de la poste avec une réflexion d'ensemble pour améliorer le stationnement à proximité des services publics et des commerces, rendre le village plus attractif et enfin, sécuriser les accès près de l'école et de la cantine (études en 2017/2018).

⇒ La refonte du court de tennis (études et demande de subvention en 2018).



Place de la poste

DE SACRÉS NUMÉROS !



Scène de rue souvent vécue :

Le livreur : « Pardon Monsieur, pouvez-vous me dire où se trouve la maison de Madame HIXE ? »

L'habitant, se grattant la tête : « vous voyez la maison jaune ? Madame HIXE habite en face, mais un peu plus bas, la maison avec des volets marron, pas la première mais la deuxième.

Autre scène :

Habitant n°1 : « tu vois où habite ZEDZEDE, sur la route de TRUC ? »

Habitant n°2 : « Je n'en ai pas la moindre idée ! »

Habitant n°1 : « c'est simple. Par rapport à la rue qui monte, tu continues encore pendant bla bla bla... »

Ces scènes seront bientôt rangées au rayon des souvenirs, car dans un proche avenir, les maisons posséderont une adresse complète, à savoir avec un numéro.

L'opération d'attribution a eu lieu en arpentant TOUTES les voies du village, mesurant les distances et s'arrêtant devant toutes les portes (88 pour la grande rue). C'est ainsi que la voirie développe plus de 11 km, que la rue la plus courte est la rue ... courte (18 mètres) et la plus longue la route de Grenoble, qui atteint le numéro 1317.

1317 ! C'est beaucoup, nous diriez-vous. Certes, mais le principe retenu a été celui de la numérotation métrique en mettant toutefois les numéros pairs d'un côté et les impairs de l'autre.

Ce système présente quelques avantages intéressants. Par exemple, il n'y aura pas de « bis » ou de « ter », non plus que de décalage entre pairs et impairs (le 46 sera toujours en face du 45).

Pour ce qui concerne les modalités pratiques de pose des plaques, qui seront fournies et payées par la municipalité, elles ne seront pas encore arrêtées définitivement. Il faut savoir que cela représente un nombre de plaques supérieur à 600, soit plus de 2.400 vis !





Pour l'anecdote, il se trouve que le Centre de Secours est situé au 18 de la rue du Vieux Moulin et que quelques voies anonymes ont été baptisées, comme au Serre-Gras, le chemin de la Mal Chaussée.

Quelques-uns d'entre vous seront sans doute amenés à modifier leur adresse, mais les cas ne seront pas nombreux.

Nous sommes convaincus que cette numérotation, longtemps attendue, va considérablement améliorer l'exercice de certaines activités, telles les livraisons diverses, les rendez-vous, le recensement, ainsi que la distribution du courrier.



Pour conclure et reprendre une publicité vieille de quelques années : « vous l'avez rêvé (longtemps), nous l'avons fait (enfin).

Alain FROGET, conseiller municipal



NOTRE FORÊT COMMUNALE



En accord avec l'Office National des Forêts plusieurs opérations forestières auront lieu en 2017.

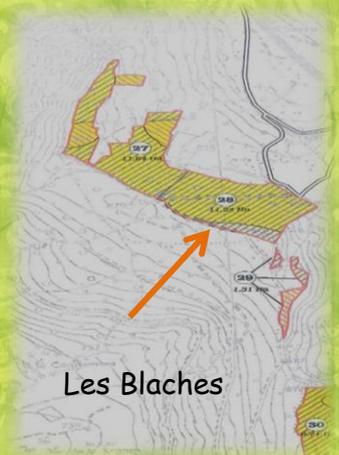
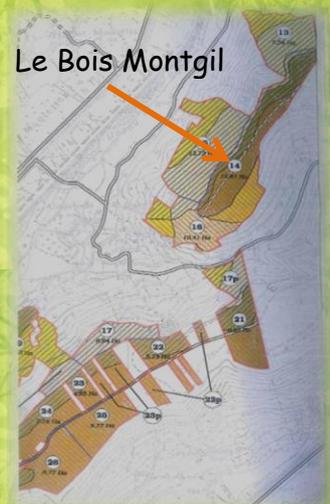
Au Bois Montgil sur la parcelle communale n°14 d'une superficie de 12,97 hectares, il est prévu une coupe d'éclaircie d'intensité forte ramenant la densité de 1 200 à 750 environ. Les pins *Laricios* qui couvrent ce plateau sont élancés et peuvent par exemple être transformés en poteaux.

Sur la parcelle n°22 au lieu-dit Les Eygaux, une vente de bois sur pied a été accordée par la commune dans le cadre d'une vente de gré à gré avec un volume prévisionnel de 100 m³.

Toujours aux Eygaux, sur les parcelles 23 et 24 d'une superficie totale de 12 hectares, une éclaircie d'intensité forte est prévue sur ligne de plantation de sapins *Nordmann*.

Enfin, une coupe affouagère sera organisée sur la parcelle n°27 au lieu-dit Les Blaches. Afin de pouvoir accéder à cette coupe, une piste forestière devra être réalisée par la commune.

La commune tiendra les habitants informés de la délivrance des coupes dès que les travaux seront terminés.



Coupe de bois aux Eygaux effectuée par la SARL Savoldelli Frères, seule spécialiste sur le département au débardage avec cheval de Trait



Depuis le 2 janvier 2017, nous siégeons donc dans le nouveau conseil communautaire du Buëch/Dévoluy composé de 38 membres dont trois pour notre commune, à savoir Céline Pierrot, Sébastien Simion et moi-même.

Elue comme vice-présidente, je suis chargée de la communication et des relations avec l'ensemble des communes de la communauté de communes.

Plusieurs commissions ont été mises en place : culture, environnement et déchets, développement économique et énergies renouvelables, service aux habitants et affaires sociales et finances. Un groupe de travail chargé de la communication complète ces commissions.

Les premiers mois ont permis, en premier lieu, de faire connaissance avec les élus des autres communes, de s'informer mutuellement des projets en cours et surtout de faire le point sur les finances avant le vote du budget lors du conseil communautaire du 13 avril prochain.

Deux projets avec maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes ont été actés et ce dans la poursuite des décisions prises par notre ancienne communauté du Haut-Buëch :



- ⇒ La construction de la micro crèche sur notre commune avec ouverture fin 2017 ou début 2018,
- ⇒ La réalisation de la nouvelle déchetterie et de l'installation de stockage de déchets inertes sur notre commune (terrain en face du carrefour du Chevalet).



Les locaux de l'ancienne communauté de communes à proximité de la mairie restent occupés par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA). Le personnel administratif de l'ancienne communauté, à savoir trois agents, a été affecté à Veynes, ceci suite à une décision prise avant la fusion et sur laquelle nous n'étions pas avec d'autres maires totalement d'accord.

Françoise PINET



RENCONTRES DE DÉBUT D'ANNÉE

La Sainte-Agathe



Le 5 février 2017, nous nous sommes retrouvées, dans notre village, une quarantaine de dames, au restaurant, bien décidées à ne pas rester sages et à nous amuser, en ce jour des « FEMMES non accompagnées » !

Cela fut fait, et nous avons donc partagé un bon repas, chanté, dansé et même joué aux cartes pour certaines d'entre nous !



Ravies d'avoir passé un chaleureux moment, nous désirons le vivre à nouveau, en prenant simplement le temps de nous offrir ces heures en cadeau !

Alors, à toutes celles qui voudront se joindre à nous et à chacune des présentes, à très bientôt !

Monica CEVETCH



Les petits escargots



L'association de parents d'élèves "Les Petits Escargots" de l'école fait part d'un bel engouement cette année scolaire ! La jeune équipe dynamique organise et participe à différents évènements tout au long de l'année : Vente de gâteaux, d'objets de Noël, de chocolats de Pâques, loto, kermesse, carnaval...

Le bénéfice permet d'aider financièrement l'école pour notamment offrir aux enfants un petit plus dans les sorties de fin d'année.



Un grand Bravo pour leur engagement !

Le prochain RDV :
le carnaval des enfants avec l'école !



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

L'année scolaire défile à vive allure. Faute de neige, les enfants n'ont pu se rendre à la Jarjatte pour leur semaine blanche mais le printemps arrive... les livres aussi ! Le printemps du livre se prépare pour la première sortie scolaire. S'organisent également les « voyages » de fin d'année ! Visite de la ferme de Lagrand avec fabrication de fromage, poney à Istremont, refuge à Champoléon... de belles sorties pédagogiques où Dame nature est à l'honneur !



MANIFESTATIONS A VENIR



Un festival de musique à Aspres-sur-Buëch

FESTIVAL DE MUSIQUE NAMASTE
9 ET 10 JUIN 2017
ASPRES SUR BUËCH 05

19h BENOIT ET LA LUNE
21h BABYLON CIRCUS
23h30 BASTA PAÏ PAÏ

18h ZOMETHING
20h DEBOUT SUR LE ZING
22h BROUSSAI
00h PAIAKA

MARCHE ARTISANAL
PASS 21 34 €
VENDREDI 19 €
SAMEDI 21 €

Logos: Hautes-Alpes, CCBD, digitick, GAP MATERIELS, SONALP, Camping du Chevalet, SUPER, ROUTIERIE DU MIDI, Maître d'Aspres sur Buëch

Reservation sur : <http://namasteasso05.wixite.com/festival>

Les 9 et 10 juin prochains, des sonorités musicales d'horizons différents ska, blues, reggae, rock... résonneront dans le ciel d'Aspres sur Buëch. Un festival de musique se déroulera sur le site de l'aérodrome du Chevalet.

Avec le soutien de la Mairie, la CCBD, le Département et de nombreuses entreprises, une équipe de jeunes motivés a monté ce projet dans le but de développer la culture dans notre belle vallée du Buëch.

Au programme de ces soirées :

⇒ Vendredi soir à partir de 19h : Benoit et la Lune, Babylon Circus et Basta Paï Paï.

⇒ Samedi soir à partir de 18h : Zomething, Debout sur le zinc, Broussai et Paika.

Les concerts se termineront vers 2h00.

Sur place, buvette et marché artisanal accueilleront les festivaliers !

Réservez dès maintenant vos places sur le site : namasteasso05.wixite.com

Venez nombreux pour cette première édition !!!!



Hautes-Alpes Modèles Air Club, tel est le nom du club d'aéromodélisme implanté sur l'aérodrome du Chevalet. Apprendre à piloter avions, planeurs et hélicoptères demande de longs entraînements ; les rencontres se font généralement les mercredis après-midi et les dimanches matin pour que petits et grands puissent être disponibles. Le club accueille une cinquantaine d'adhérents qui participent à de nombreux évènements, tout en prenant le temps de passer le brevet d'aptitude à la maîtrise de ces appareils et de qualification de pilote de démonstration avant de prétendre à avoir une aile de bronze...

Si vous souhaitez venir découvrir l'activité, rendez-vous sur le terrain du Chevalet :

⇒ **Le 22 avril** : passage des brevets

⇒ **Les 8 et 9 juillet** : Le Symposium : manifestation avec modèles réduits d'hélicoptères en maquette.

Pour tout renseignement, contacter Monsieur Alain MICHEL.



Chorale en l'église d'Aspres



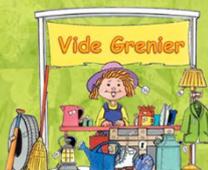
Le Groupe Orchestral "Mélodia" viendra interpréter un registre musical le **samedi 13 mai** en l'église d'Aspres. Plus de renseignements par voie d'affichage !



Les Arts Energétiques



Deux journées sont organisées autour des arts énergétiques :
RDV les **13 et 14 Mai** à la Maison pour Tous afin d'y découvrir ces pratiques du bien être !



Les vide-Greniers

- ⇒ **Le 21 Mai** avec l'association « les Amis de la Châtaigne »
- ⇒ **Le 11 Juin** avec l'association « Saint-Géraud d'Asperis »

La Fête de la Musique



RDV au Parc des Séquoias le **Mercredi 21 Juin** pour fêter dignement l'arrivée de l'été !
Repas tiré des sacs à l'ombre des Séquoias
en attendant les musiciens pour un concert festif !



Journée de la Généalogie



JOURNÉE GÉNÉALOGIQUE 2017
PAYS du BUËCH et BARONNIES ORIENTALES

NOS ANCÊTRES
des communes
des Pays du
Buëch et des
Baronnies
orientales

Une journée pour
échanger sur les
familles originaires
de ces communes
et des
communes voisines

Si vous avez des
ancêtres dans les
Pays du Buëch et
les Baronnies
orientales,
présentez-nous
les résultats de vos
recherches

**Samedi
8 Juillet 2017
de 9h à 18h**

à la Maison pour tous
d'Aspres-sur-Buëch (05140)

Entrée libre

« Nos ancêtres des Pays du Buëch et des Baronnies Orientales ».

Tel est le thème de la journée généalogique organisée à la Maison pour Tous le **samedi 8 Juillet** prochain.

Les personnes intéressées et les généalogistes débutants, amateurs ou confirmés pourront échanger sur les familles originaires de cette région et alentours. Ils sont invités à venir exposer le résultat de leurs recherches. Ils rencontreront des généalogistes dont les travaux portent sur les patronymes de l'ouest des Hautes-Alpes et le sud-est de la Drôme : Gorges de la Méouge, Haut-Buëch, Haute-Ouvèze, Laragnais, Orpierois, Rosannais, Séderonnais, Serrois, Vallée de l'Oule et Veynois...

Réservez dès à présent cette date sur votre agenda ! La convivialité généalogique sera au rendez-vous...

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements



Mme et M. René GUEYRAUD tiennent à remercier vivement les sapeurs-pompiers d'Aspres-sur-Buëch, suite à leur intervention pour un feu de cheminée.

De par leur professionnalisme et leur gentillesse, le pire a été évité !

Elections

La révision des listes électorales aura permis d'adresser à chaque électeur une nouvelle carte.



⇒ *Les présidentielles*

Dimanche 23 Avril et Dimanche 7 Mai

⇒ *Les législatives*

Dimanche 11 Juin et Dimanche 18 Juin

Ouverture du bureau de vote
à la Maison pour Tous de 8H à 18H.



Nouvelle réglementation sur l'Emploi du feu



✓ Tout brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités est interdit sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes quelque soit la période de l'année.

Les déchets verts ⇒ issus de tontes de gazon, de feuilles et aiguilles mortes, de tailles d'arbres ou d'arbustes. Ils proviennent de l'entretien des zones de loisirs, des espaces verts, des terrains de sport et des jardins.

✓ Possibilité de dérogation :

Sur la commune d'Aspres-sur-Buëch, le brûlage des déchets verts issus de débroussaillage obligatoire ou de brûlage dirigé est autorisé, pour les propriétaires et leurs ayants droits, sous certaines conditions : ⇒ selon la période ⇒



Période verte - du 15 septembre au 14 mars : emploi du feu libre

Période orange - du 15 mars au 14 septembre : emploi du feu soumis à déclaration

Période rouge : INTERDIT

⇒ et selon les règles suivantes ⇒

Brûlage autorisé uniquement entre 10 heures et 15 heures, de préférence le matin, sans vent, sous surveillance, extinction des feux avant 15 heures, information au ☎ 112/18 obligatoire...

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

⇒ Contacter la Mairie au 04.92.58.60.34. (info disponible sur le site internet)

Pour référence : Arrêté préfectoral n°05-2017-03-14-004 - prévention des incendies de forêts et réglementation sur l'emploi du feu dans le département des Hautes-Alpes.

Carte Nationale d'Identité



Suite aux nouvelles modalités de création de carte nationale d'identité, La Mairie d'Aspres-sur-Buëch ne peut désormais que fournir les formulaires à ses administrés. Il conviendra donc, comme pour les passeports, de se rendre en Mairie de Veynes ou de Serres, seules communes du secteur à être équipées d'un dispositif de recueil avec empreintes biométriques.

☎ Pour la Mairie de Veynes ☎ prendre RDV au 04.92.58.98.85. ou au 04.92.58.98.82.

☎ Pour la Mairie de Serres ☎ prendre RDV au 04.92.67.03.50.

Les pièces à fournir lors de ces RDV sont indiquées sur notre site 🌐 www.mairie-aspres-sur-buech.fr

ETAT CIVIL

Décès

Monsieur Robert SOREIL, le 19 Janvier

Monsieur Louis BOTTA, le 7 Février



Naissances

Shelsea POURCIN, née le 13 Janvier

Lana DELORME, née le 23 Février, fille de Lorelai et Florian DELORME

